

ECHOS DE L'ANVVEN

Edition juillet 2008.

Site : <http://www.anvven.net>

Courriel : anvven@neuf.fr

Le mot du Président

Deux événements majeurs sont à noter en ce deuxième trimestre 2008.

Le SGA du ministère de la Défense (Observatoire de la Santé des Vétérans) a commandé une étude épidémiologique pour mesurer certaines conséquences provoquées par les essais nucléaires. Cette étude est confiée à l'entreprise Sepia santé située à Baud dans le Morbihan. Nous avons pris contact avec la responsable, le docteur Claire Ségala afin d'obtenir des informations et d'exposer nos observations. Une rencontre a eu lieu sur place le 9 juin dernier avec les représentants de l'ANVVEN à savoir, le président, le vice président et le secrétaire. Le docteur Ségala était assisté par le gérant de la société et une collaboratrice. En résumé :

- L'étude porte sur les seuls personnels de Polynésie ayant *disposé d'un dosimètre exploité*.
- rapprochement avec le RNIPP (Registre National Identité Personnes Physiques) pour identifier les personnels décédés.
- anonymiser le fichier (INSERM) pour connaître la cause du *décès intervenu en France*.
- déterminer un taux de mortalité du groupe recensé, un taux par type de cancer et comparer avec la population française.
- rendre le rapport en fin 2009 et faire des recommandations.

Nous avons apporté quelques témoignages historiques et fait plusieurs observations. Les personnels du Sahara sont exclus de l'étude sans aucune explication. Les maladies radio induites ne se limitent pas aux cancers ; elles affectent tous les organes du corps humain et ont des répercussions sur la descendance. L'étude écarte les décès des cancéreux par suicide ou accidents de la route ou domestiques ; elle ignore les décès survenus à l'étranger. Elle ne comptabilise pas les malades en cours de traitement. De nombreux personnels n'avaient pas de dosimètre. Certains appareils n'ont pas été exploités à l'issue de la mission.

Qui peut fixer de façon certaine *le seuil minimum de radiations inoffensives* ? Sommes-nous égaux devant l'exposition aux rayons ionisants ou la maladie ? Un seuil inoffensif pour l'un, ne peut-il pas s'avérer nocif ou mortel pour l'autre.

Nous avons rappelé certaines déclarations rassurantes de l'éminent professeur Pellerin après l'accident de Tchernobyl, aujourd'hui mis en examen. Nous avons également souligné la lourdeur de la procédure devant les juridictions compétentes avec l'obligation pour le plaignant d'apporter la preuve du lien de cause à effet. L'ANVVEN demande la mise en place d'un Fonds d'Indemnisation des Victimes des Essais Nucléaires (FIVEN) alimenté par un prélèvement sur le CA réalisé par AREVA lors de contrats passés à l'étranger (Chine, Lybie...) pour la construction de centrales nucléaires. Comme pour l'amainte.

A l'issue de cet entretien courtois et instructif, l'ANVVEN se propose d'adresser un courrier au SGA/OSV pour faire connaître ses réserves et demander l'exécution d'un recensement complet de tous les vétérans et ayants droit de la période des tirs atmosphériques les plus incertains et les plus contaminants entre 1960 et 1974 au Sahara et en Polynésie.

Une note du service central de santé des armées en date du 25 janvier 2008, dont la diffusion est restée très confidentielle, met en place des consultations médicales pour les vétérans des essais nucléaires : civils et militaires appelés ou de carrière. L'ANVVEN a adressé un courrier daté du 5 avril 2008, au médecin général, directeur central du service de santé à Paris pour demander quelques explications sur la procédure mise en place et obtenir une copie de la note du 25 janvier. Aucune suite n'a été donnée. De même, un message mail envoyé au directeur du service de santé de Brest est resté sans réponse. En l'état actuel de nos investigations, guère facilitées par l'attitude réservée voire négative des services officiels, nous pouvons recommander aux vétérans de se tourner vers le service compétent du lieu de résidence, dont les numéros de téléphone sont indiqués ci après. Chacun doit comprendre la nécessité d'utiliser l'opportunité de faire connaître les pathologies qui frappent ceux qui ont servi la France. Renoncer à ces entretiens médicaux serait envoyer un signal négatif donnant à penser que le problème des maladies radio-induites n'existe pas. L'Administration aura tôt fait d'exploiter ce vide pour conclure défavorablement et clore le dossier.

Nous sommes en mesure de vous indiquer que la note officielle du 25 janvier 2008 stipule que : « **ces personnels attendent.....un avis sur le lien éventuel entre une affection en cours et une exposition à des rayonnements ionisants** ». L'avis du médecin sera sans doute différent de celui des administrateurs et parlementaires. Il nous semble donc important d'exploiter cette possibilité car c'est le défaut de preuve de lien de cause à effet qui conduit à l'échec quasi systématique des procédures engagées devant la juridiction compétente. Nous souhaitons réaliser une synthèse des avis recueillis au cours de ces entretiens ; nous vous recommandons d'être très attentifs aux réponses du médecin et n'hésitez pas à lui poser des questions ou lui exposer vos souvenirs historiques.

Le travail de l'ANVVEN continue durant l'été ; le CA se réunit régulièrement chaque mois pour mener de nouvelles démarches. Nous vous souhaitons de très bonnes vacances.

Cordonnées téléphoniques des directions régionales de santé des armées :

St Germain en Laye	01 39 21 22 73
Bordeaux	05 56 94 45 51
Brest	02 98 22 18 99 et médecin Le Gall (Laninon) 02 98 22 24 65
Lyon	04 72 00 54 64
Metz	03 871 5 57 53
Toulon	04 94 02 31 86

Pierre Marhic
Président de l'ANVVEN